



**LES MEMBRES DE LA COMMISSION RELATIONS AVEC LES STRUCTURES VOUS SOUHAITENT A VOUS AINSI QU'AUX MEMBRES DE VOS LIGUES, CODEP, CLUBS UNE TRES BONNE ANNEE 2012**



Ce sont en tout 29 clubs qui ont signé au moins une convention. 6 clubs en ont fait 2, un club en a fait 3 et 1 en a fait 4. 18 clubs ont vu leur effectif augmenter suivant le tableau ci-dessous :

Nombre de nouveaux licenciés	Nombres de clubs	Total des nouveaux licenciés
1	3	3
3	1	3
5	3	15
6	3	18
7	2	14
8	1	8
9	1	9
10	1	10
11	1	11
22	2	44
<b>Totaux</b>	<b>18</b>	<b>135</b>

**La convention de pré accueil**

**Le bilan**

Toutefois, si deux clubs se distinguent avec 22 nouveaux licenciés, un a le mérite de les avoir recrutés avec une seule convention.

Si onze clubs n'ont pas recruté de nouveaux licenciés, ils ont tous fait une analyse des causes et la majorité se propose de recommencer en 2012 en tenant compte de leur expérience et des informations que les autres clubs ont fournies.

**ATTENTION :** L'assurance option A (3 sorties avec le club) convient pour l'accueil de cyclos déjà expérimentés mais elle ne suffit pas pour l'accueil des néophytes qui nécessite plus de 3 sorties pour découvrir le cyclotourisme.

En cas d'accident, le non respect des clauses de l'assurance A peut entraîner des conséquences graves pour le club et son président.

**IDEE :** Pensez à faire une demande CNDS dans le cadre des projets en faveur de la promotion du sport : accueil de nouveaux pratiquants, en particulier des féminines.

Contact : Christian Huort – [christianhuort@yahoo.fr](mailto:christianhuort@yahoo.fr)

## BILAN Conventions pré-accueil par ligue au 31/12/2011

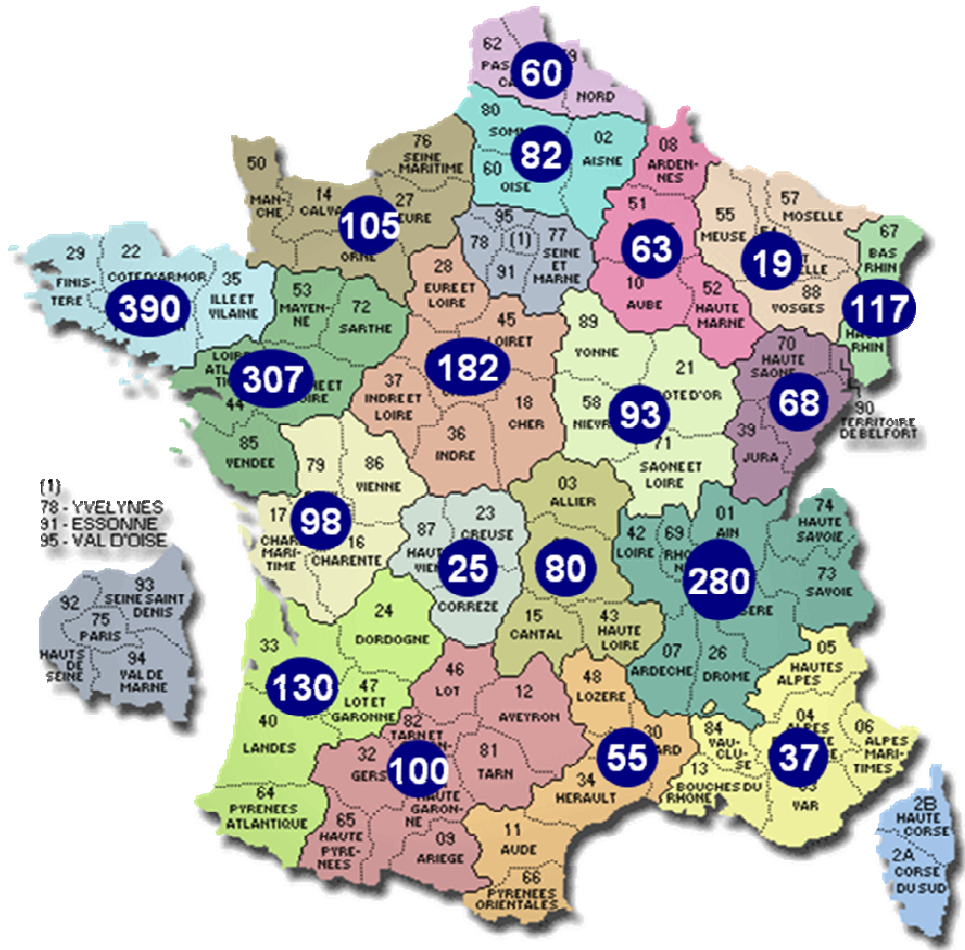
Ligue	Codep	N° Club	Club	Participants			licences			
				H	F	Total	H	F	Total	
Alsace	Haut Rhin	07147	Rixheim	3	10	<b>13</b>	0	1	<b>1</b>	
		07147	Rixheim	2	13	<b>15</b>	0	4	<b>4</b>	
	Bas Rhin	03464	Kiltett	1	4	<b>5</b>	0	0	<b>0</b>	
		03464	Kiltett	1	4	<b>5</b>	0	0	<b>0</b>	
Aquitaine	Landes	07114	Samadet VTT	10	1	<b>11</b>	6	0	<b>6</b>	
Auvergne										
Bourgogne	Saône et Loire	02712	Bourbon Lancy	8	3	<b>11</b>	2	1	<b>3</b>	
Bretagne	Côtes d'Armor	01105	Pléneuf Val André	1	3	<b>4</b>	0	0	<b>0</b>	
		06818	Planguenoual	10	10	<b>20</b>	0	0	<b>0</b>	
	Ille et Vilaine	04322	Bains	3	5	<b>8</b>	1	0	<b>1</b>	
		01104	Saint Jacques la Lande	5	20	<b>25</b>	4	18	<b>22</b>	
Champ - Ardennes										
Côte d'Azur										
Franche Comté										
Ile de France	Val d'Oise	04836	Taverny	5	1	<b>6</b>	5	1	<b>6</b>	
	Essonne	00255	Longjumeau <b>En C.</b>							
Languedoc - Rous.	Pyrénées - Orient.	06946	Saint Genis	1	11	<b>12</b>	0	5	<b>5</b>	
		06946	Saint Genis							
		06946	Saint Genis							
Limousin										
Lorraine	Meurthe et Moselle	03693	Toul	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	
Nord Pas de Calais	Nord	01325	Dunkerque Nord	3	2	<b>5</b>	1	2	<b>3</b>	
		01325	Dunkerque Nord	11	4	<b>15</b>	8	2	<b>10</b>	
		01325	Dunkerque Nord	7	1	<b>8</b>	4	1	<b>5</b>	
		05927	Richebourg	14	15	<b>29</b>	5	5	<b>10</b>	
		01325	Dunkerque Nord	2	3	<b>5</b>	2	2	<b>4</b>	
Basse Normandie	Manche	04451	Saint Germain de Tt	2	5	<b>7</b>	2	3	<b>5</b>	
		04451	Saint Germain de Tt	2	1	<b>3</b>	0	1	<b>1</b>	
Haute Normandie										
Orléanais	Indre et Loire	00085	U C Touraine	12	17	<b>29</b>	5	2	<b>7</b>	
		03758	Chinon	4	4	<b>8</b>	0	0	<b>0</b>	
Pays de la Loire	Mayenne	04232	Ernée	21	19	<b>40</b>	0	7	<b>7</b>	
Picardie	Somme	01835	Péronne	3	2	<b>5</b>	0	0	<b>0</b>	
		07246	Val de Somme -	12	5	<b>17</b>	3	2	<b>5</b>	
	Oise	03434	Le Meux-Jaux	5	6	<b>11</b>	0	0	<b>0</b>	
Poitou Charentes	Vienne	02056	Availles-Châtellerault	15	0	<b>15</b>	0	0	<b>0</b>	
		06308	Val d'Auxances	0	0	<b>0</b>	0	0	<b>0</b>	
Provence Alpes										
Pyrénées	Tarn	03690	Lavour	4	4	<b>8</b>	0	0	<b>0</b>	
Rhône Alpes	Rhône	06180	3 fontaines	2	0	<b>2</b>	0	0	<b>0</b>	
		06180	3 fontaines	2	0	<b>2</b>	0	0	<b>0</b>	
	Haute Savoie	00868	Annecy	5	13	<b>18</b>	3	4	<b>7</b>	
		00868	Annecy	6	15	<b>21</b>	0	4	<b>4</b>	
		01579	Annemasse	3	9	<b>12</b>	1	4	<b>5</b>	
			01579	Annemasse	1	6	<b>7</b>	0	3	<b>3</b>
			04117	Semnoz	1	0	<b>1</b>	1	0	<b>1</b>
			01712	Thonon	7	3	<b>10</b>	0	1	<b>1</b>
	Savoie	Savoie	07684	Gilleraïn		9	<b>9</b>		9	<b>9</b>
194					228	<b>422</b>	53	82	<b>135</b>	

**Toutes à Paris  
2012**

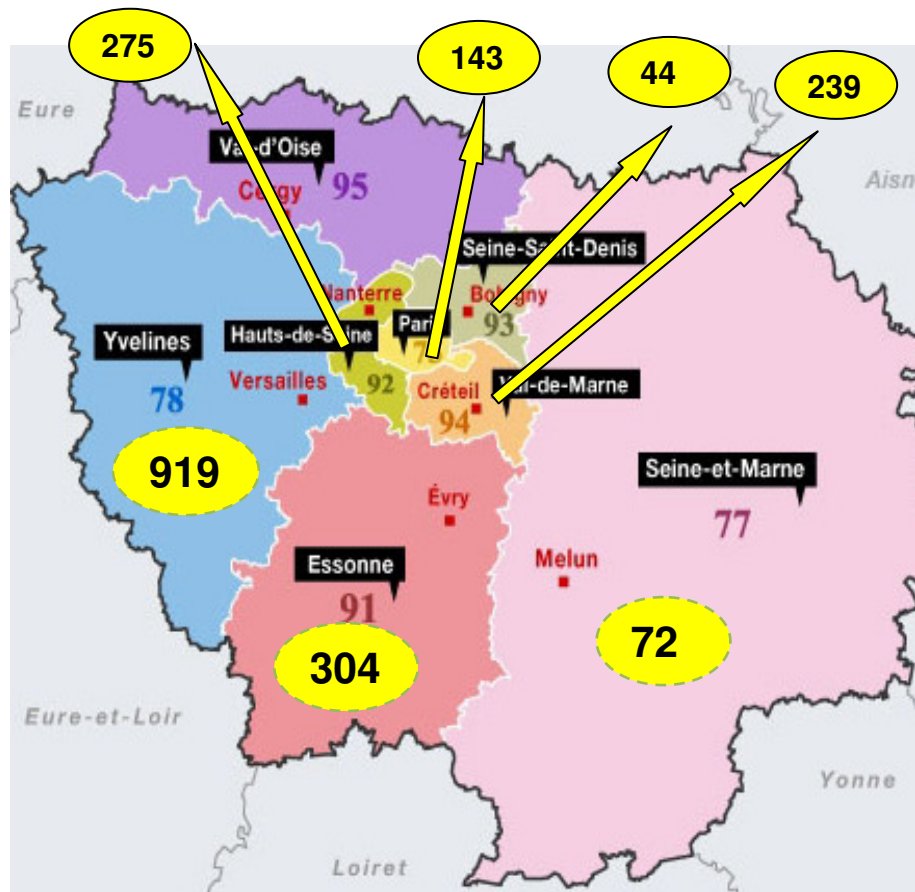
**Au départ de  
chaque région**

**SOIT UN TOTAL DE  
2304 participantes**

13 BELGES



**Les arrivées le  
samedi soir  
dans les codep  
de l'Île de  
France**



Chiffres au 6 janvier 2012

L'arrivée n'est pas encore définie pour 308 participants

**TAP**  
**L'aide fédérale**  
**aux**  
**organisateur**  
**de V.I.**

Lors de la réunion du comité directeur des 4 et 5 novembre 2011, il a été voté une **PARTICIPATION FEDERALE** aux voyages itinérants du rassemblement « toutes à Paris 2012 » **de 5 € par nuit et par participante** avec un maximum de 6 nuits.

Exceptionnellement, en 2012, il a été décidé d'utiliser la subvention FORMATION habituellement distribuée aux ligues et codep pour l'organisation des voyages itinérants TAP sous la même forme que les PLJ (Promotion Loisirs Jeunes).

La subvention fédérale globale sera limitée à 50 000 €.

**Les assurances**

Suite à la réunion du 5 janvier avec les MMA, nous avons mis au point un texte d'information « assurances » disponible sur le site fédéral : espace Gilda – « Toutes à Paris ». Il est indiqué notamment que :

Tous les participants et les accompagnateurs doivent être licenciés FFCT pour participer à un voyage itinérant « Toutes à Paris ».

**Attestation d'assurances :**

Les Voyages Itinérants Toutes à Paris 2012 inférieurs à 4 jours doivent être inscrits au OIN (Où Irons-nous) afin d'obtenir l'attestation d'assurances via extranet Gilda.

Les voyages itinérants supérieurs à 4 jours doivent être signalés à Marie-Claire DAVILA au siège fédéral qui leur délivrera une attestation d'assurances.

**Dossier de**  
**présentation**

Ce dossier est à la disposition des organisateurs de Voyages Itinérants sur le site fédéral : espace Gilda – « Toutes à Paris ». Il aidera les organisateurs dans leurs démarches auprès des institutionnels.

**Hébergements**  
**samedi**  
**15 septembre**

**Hébergements faisant l'objet d'une convention avec le groupe ACCOR**  
**(Etap Hôtel)**

Les organisateurs (clubs, codep, ligues) qui ont réservé des chambres auprès de Marie-Claire Davila au siège fédéral seront tenus de respecter les conditions générales de « ventes groupes » du groupe Accor en cas d'annulation. Le siège fédéral se charge uniquement des réservations.

**Les circuits**

Dès le 1<sup>er</sup> février vous pourrez trouver les circuits d'approche sur la région parisienne en allant sur le site [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr) . Vous n'aurez qu'à cliquer sur « Toutes à Paris 2012 ».

## ***Nouvelles associations***

## ***INFOS PRATIQUES***

Le **Journal officiel associations** est régulièrement examiné (52 parutions annuelles) sur le plan national, par René CODANI et toutes les créations d'associations sont prises en considération. Celles dont le (ou) les buts paraissent correspondre à ceux de la fédération sont sélectionnées.

Un **courrier composé d'une lettre et d'une revue** leur est alors adressé ; il est personnalisé en fonction des éléments relevés dans l'avis publié au JO. En parallèle le Président de la ligue, le Président du CODEP et au titre de la Commission relations avec les structures, Henri Dusseau, sont informés par courriel du texte de la lettre envoyée.

La **commission relations avec les structures fait une relance systématique** aux présidents de codep concernés (quelques semaines après). Un relevé récapitulatif est communiqué également régulièrement par courriel au siège fédéral.

Cette formule très ancienne, jamais validée par le Comité directeur, a généralement donné satisfaction à la plupart des destinataires. Toutefois, comme certains responsables de CODEP souhaitaient être informés au préalable du processus, la question a été soumise à l'appréciation du Comité directeur. Dans sa séance des 4 et 5 novembre la **procédure actuelle a été validée à l'unanimité**. Elle continuera donc d'être utilisée.



## ***Valorisation des contributions volontaires en nature***

Le compte de résultat et le budget prévisionnel font apparaître, tant dans les comptes de charges (compte 86) que dans les comptes de produits (compte 87), et pour un montant identique, **les contributions volontaires en nature**. Le principe de la valorisation est d'indiquer dans les documents budgétaires un montant estimé de la prestation, au niveau de 3 secteurs.

Il s'agit donc d'être en capacité de prouver **la véracité des sommes que l'on inscrit**. Ce n'est donc pas anecdotique, et le détail du calcul, permettant la valorisation, doit être explicité en annexe.

- « **secours en nature** » : mise à disposition de personnels, éducateur municipal, conseiller technique fédéral, cadre technique d'état, par exemple. **Comment valoriser ? On peut considérer qu'un éducateur sportif municipal soit, en moyenne (et sans tenir compte de son ancienneté), comptabilisé à 20€/heure.**

- « **prestations en nature** » : mise à disposition de biens meubles et immeubles, par exemple l'utilisation des installations et salles municipales, les véhicules personnels de bénévoles et accompagnateurs, du matériel spécifique sans facturation.

S'agissant de la valorisation des frais de déplacement non remboursés aux bénévoles, qu'il faut absolument comptabiliser pour que ceux-ci puissent bénéficier d'une réduction fiscale, on effectuera le calcul sur la base communiquée par le Code Général des impôts (ndrl : à consulter dans la notice accompagnant la déclaration annuelle de revenus). Pour information en 2011, ce montant est d'environ 0,304 €/km pour l'utilisation d'une voiture et de 0,118 €/km pour l'utilisation d'un véhicule deux roues.

- « **bénévolat** » : il s'agit de l'ensemble du temps donné gracieusement par tous les bénévoles (dirigeants du club, responsables techniques, accompagnateurs, arbitres,...)

**Comment valoriser ? On peut facilement valoriser une heure de bénévolat autour de 15€.**

## Revue fédérale Cyclotourisme pages Jeunes

## Opération Fais-nous rêver La 13e édition est lancée !!



### Au service de nos jeunes

Nouveau rédacteur des pages Jeunes de la revue, je souhaiterais que ces pages reflètent et valorisent les actions conduites aux différents niveaux de la FFCT : clubs, CoDep, ligue, national. Que par des exemples, elles donnent envie de créer, d'innover. Qu'elles donnent des idées pour lancer et animer une structure d'accueil. Je souhaiterais mettre en valeur les plus méritants de nos jeunes et nos éducateurs mais aussi l'action au quotidien conduite par vous tous.

Vous pouvez contribuer en m'adressant quelques lignes sur un sujet donné, soyez assez court (1200 à 2000 caractères sur un sujet) ajoutez-y 2 à 3 photos de bonne résolution (1 Mo minimum), parlantes (action) et respectueuses de la charte sur la publicité.

GOLSE Georges 2480 chemin de St Martial 82000 Montauban  
[georges.golse@wanadoo.fr](mailto:georges.golse@wanadoo.fr) ; 05 63 20 51 63



**Vous êtes une association alors tentez l'aventure en participant à l'édition 2011-2012 de l'opération «Fais-nous rêver» jusqu'au 27 janvier 2012 Avec le parrainage exceptionnel de Yannick NOAH**

**C**onvaincue de l'importance du rôle social et éducatif du sport, **l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS)** soutient et accompagne, depuis 1996, les actions locales qui défendent ces valeurs grâce à son **Opération Fais-nous rêver**

Pour participer, il suffit de remplir **avant le 27 janvier 2012 minuit** un dossier de candidature en ligne, synthétisant les actions mises en place. Les candidats devront alors compléter les informations relatives à leur dossier à l'aide de leur identifiant et mot de passe délivré lors de l'inscription en ligne. Si la candidature correspond aux critères de recevabilité de l'opération, l'Agence pour l'Éducation par le Sport **valide la participation du projet** et procède à l'instruction de votre dossier, qui découlera sur une probable sélection aux jurys régionaux.

**Les structures, sélectionnées pour les jurys régionaux organisés de mai et juillet 2012 dans toutes les régions de la France métropolitaine (en Guyane et sur l'Ile de la Réunion également), pourront recevoir le titre de Lauréat régional « Fais-nous rêver ».** Elles bénéficieront alors d'une dotation financière, attribuée par les partenaires publics et privés de cette opération.

**POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ CI-DESSOUS :**  
[<http://faisnousrever.apels.eu/>](http://faisnousrever.apels.eu/)

**Pour tout savoir sur l'opération « Fais-nous rêver » 2011/2012,** Connectez-vous sur notre site internet [www.apels.org](http://www.apels.org)



## **La boutique FFCT en questions**

Afin de connaître un peu mieux la boutique de la fédération,

### **Voici quelques infos qui faciliteront vos démarches :**

- **Responsable boutique** : Arnaud Van Lander [a.vanlander@ffct.org](mailto:a.vanlander@ffct.org) 01 56 20 88 92
- un club ne peut pas commander du matériel à la boutique en utilisant le compte club sur le site intranet de la fédération
- on ne peut pas commander par téléphone, ni par email, **utiliser le bon de commande** téléchargeable sur internet.

La marche à suivre : <http://www.ffct.org> - la boutique - le bon de commande : <http://www.ffct.org/boutique/img/bon-commande.pdf> (indiquer n° de téléphone et adresse email sur le bon de commande : cela permet de joindre la personne en cas d'indisponibilité d'un article)

#### **Les moyens de paiement possibles :**

- . sur place : Carte bleue, espèces, chèque
- . par correspondance : carte bleue, chèque, virement (avec preuve de virement) ou mandat
- . sur le site internet : carte bleue (paiement sécurisé) ou chèque accompagné de la confirmation de commande reçue par email (commande traitée dès réception du chèque)

### **Et quelques réponses à vos questions :**

#### **Le délai de livraison est-il le même toute l'année et pour tous les articles ?**

En général, compter 10 jours maximum à réception de la commande (sauf à la période de Noël et durant la semaine fédérale). Pour les kits communication et les commandes d'unités pour les stages de formation : 15 jours.

#### **J'ai une commande urgente, comment dois-je procéder ?**

Le plus rapide est de passer directement au siège de la Fédération. Sinon, par internet en réglant par carte bancaire (mettre un commentaire dans la case réservée à cet effet)

#### **Tous les articles sont-ils dans le catalogue boutique ?**

Non pour les fins de série par exemple. Consultez la rubrique du site de la fédération avant de passer commande.

#### **L'article que j'ai reçu ne me convient pas, que dois-je faire ?**

Faire retour de l'article en parfait état, dans son emballage d'origine dans les 7 jours suivant la réception du produit (Article L121-16 revêtant la qualification de vente à distance – code de la consommation) à l'adresse du siège fédéral, accompagné d'une copie de la facture. Les frais de transport de retour du produit sont à la charge du client à l'exception des retours dont la cause pourrait être imputable à la FFCT.

#### **J'ai reçu une facture à régler, dois-je juste envoyer un chèque en retour ?**

Tous les moyens de paiement sont acceptés. Il est impératif de rappeler le n° de la facture.

#### **Je ne suis pas certain d'avoir un bon de commande encore valide**

En cas de doute, aller sur le site fédéral et imprimer le bon de commande.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la boutique FFCT par mail ou téléphone.**

Commission relations avec les structures  
Janvier 2012